

# Saffa : Société coopérative de cautionnement

Autor(en): **L.-H.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 439

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261704>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

était continu ce progrès vers la victoire finale, quand malheureusement la situation s'est profondément modifiée. Maintenant, ce sont leurs droits fondamentaux que, dans le chaos de l'après-guerre, les femmes doivent défendre contre des attaques répétées. De nouvelles expériences de systèmes gouvernementaux sont faites qui touchent directement notre Alliance, parce qu'elles affectent la situation respective des femmes et des hommes; et si quelques-uns de ces changements ont maintenu ou institué une égalité de droits entre les sexes, d'autres ont détruit le résultat d'années de travail, qu'il s'agisse de la situation politique, juridique ou économique des femmes, ou de l'activité sociale éclairée dont elles avaient pris l'initiative et qu'elles ont exercée. Or, nous estimons d'importance vitale de réclamer que, quelles que puissent être les nouvelles expériences faites dans un pays, elles renforcent, et en tout cas ne détruisent pas l'idéal en lequel nous croyons. Cet idéal, loin d'être basé sur une division d'intérêts qui séparerait les sexes est au contraire inspiré par une communauté d'intérêts, encore enrichie par les contributions que chacun, homme et femme, peut y apporter. Les femmes, pas plus que les hommes, n'envisagent toutes de la même façon les problèmes sociaux et politiques; comment donc allons-nous préserver (ne devrions-nous pas même dire plutôt rétablir?) cette solidarité, qui, seule, a donné la victoire à notre mouvement, et sans laquelle nos succès acquis risquent d'être balayés? Nous en sommes persuadées; les formes extérieures de l'émancipation n'ont de valeur durable que si les femmes elles-mêmes réalisent complètement l'importance de leur propre dignité, de leur liberté et de leurs responsabilités.

Tels sont les problèmes que nous discutons ensemble à Istanbul, en évoquant nos succès ou nos échecs, et surtout en fortifiant en commun notre volonté de continuer la lutte. La mission de notre Alliance est de marquer, dans un monde organisé pour la paix et le bonheur, le chemin de la justice et de l'égalité des devoirs et des droits. Et l'avenir nous appartiendra si, pleinement conscientes de la responsabilité des femmes du monde entier, nous proclamons en commun notre idéal, en prenant l'engagement de le réaliser.

MARGERY I. CORBETT ASHBY.  
ADELE SCHREIBER.  
ROSA MANUS.  
GERMAINE MALATERRE-SELLIER.  
FRANTISKA PLAMENKOVA.  
EMILIE GOURD.  
MILENA ATANATSKOVITCH.  
DOROTHEE VON VELSEN.  
HODA CHARAOUL.  
MARIE GINSBERG.  
SUZANNE GRINBERG.  
INGEBORG HANSEN.  
PAULINA LUISI.  
ALISON NEILANS.  
DHANVATHI RAMA RAU.  
BESSIE RISCHBIETH.  
JOSÉPHINE SCHAIN.  
MARQUESA DEL TER.  
AVRA THEODORPOPOULOS.  
INGEBORG WALIN.  
CARRIE CHAPMAN GATT.  
FRANCES M. STERLING.

## GROUPEMENT SUISSE « LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE »

### Convocation à une séance commune Dimanche 25 Novembre 1934, à Berne (Petite salle du Casino, entrée par la Herrengasse)

#### Ordre du jour :

#### Matin (10 h. 30) :

1. La raison d'être et le but de notre Groupement : M<sup>lle</sup> G. GERHARD, Bâle (en allemand).
2. A propos de l'initiative concernant la révision de la Constitution : M<sup>me</sup> A. LEUCH, Lausanne (en français).

13 h. : Interruption pour le dîner.

#### Après-midi (14 h. 30) :

3. Les ouvrières et la démocratie : M<sup>me</sup> KISSEL-BRUTSCHY, Rheinfelden (en allemand).
4. Quelques suggestions pour le travail des groupements : M<sup>lle</sup> E. GOURD, Genève (en français).
5. Propositions pratiques pour un plan de travail : M<sup>lle</sup> GRUTTER, Berne (en allemand).

#### Discussion

Cette séance est ouverte à toutes les personnes qui s'intéressent au mouvement « La Femme et la Démocratie » et auxquelles l'occasion sera ainsi donnée de s'orienter sur ses buts et son programme, en permettant d'autre part à celles qui ont déjà travaillé pour lui de l'envisager à différents points de vue, et d'échanger leurs idées. Les Sociétés affiliées sont priées de se faire représenter en tout cas par une déléguée.

#### Indications pratiques

1. Il est rappelé aux participantes que les « billets du dimanche » actuellement émis par les C. F. F. sont valables :

du samedi au lundi  
du samedi au dimanche  
le dimanche à l'aller et au retour

#### 2. Horaire des principaux trains :

Genève, dép.	7 h. 10	St-Gall, dép.	5 h. 15	Bâle, dép.	7 h. 23
Lausanne, dép.	8 h. 55	Zürich, dép.	7 h. 41	Berne, arr.	9 h. 27 ou 9 h. 40
Berne, arr.	9 h. 55	Berne, arr.	9 h. 40	Ch. de Fonds, dép.	8 h. 02
Neuchâtel, dép.	8 h. 44	Lucerne, dép.	8 h. 08	Bienne, dép.	9 h. 22
Berne, arr.	9 h. 58	Berne, arr.	9 h. 52	Berne, arr.	9 h. 59
Berne, dép.	18 h. 06	Berne, dép.	17 h. 20	Berne, dép.	17 h. 07
Lausanne, arr.	19 h. 45	Zürich, arr.	19 h. 27	Bâle, arr.	18 h. 55
Genève, arr.	20 h. 42	St-Gall, arr.	21 h. 30	Berne, dép.	17 h. 25
Berne, dép.	17 h. 28	Berne, dép.	17 h. 02	Bienne, arr.	17 h. 58
Neuchâtel, arr.	18 h. 16	Lucerne, arr.	18 h. 58	Ch. de Fonds, arr.	19 h. 12

3. Il n'est pas organisé de repas en commun, mais les restaurants suivants sont recommandés aux participantes : *Dahlem*, Zeughausgasse, 31 (sans alcool); *Munz*, Antheusgasse, 1 (sans alcool); *Gfeller-Rindlisbacher*, Bärenplatz; *Restaurant du Théâtre*, place du Théâtre.

#### Informations concernant le Congrès

##### Délégués.

Toute Association nationale affiliée à l'Alliance ou toute Fédération d'Associations nationales affiliées à l'Alliance a le droit de se faire représenter par 12 délégués officiels et 12 délégués suppléants.

Les délégués ont le droit de parole et de vote. Les délégués suppléants remplacent les délégués absents et ont alors seulement droit de parole et de vote.

Suivant les statuts de l'Alliance (art. XI adopté à Rome), le Conseil International des Femmes a droit de se faire représenter par 3 délégués officielles ayant droit de parole et de vote.

##### Délégués fraternels.

Les Associations féminines internationales ou nationales qui approuvent le but de l'Alliance et sont recommandées, dans leurs pays respectifs, par les Associations nationales affiliées à l'Alliance, ont droit à 2 délégués dits « fraternels ». Le Comité Exécutif peut admettre des Sociétés qui se présentent sans cette recommandation.

##### Membres de l'Alliance et congressistes.

Les membres individuels et les congressistes peuvent assister aux séances du Congrès.

##### Cotisations.

Tout délégué, membre ou congressiste (sauf les membres à vie et les délégués de gouvernements) doit acquitter une cotisation dont le montant et le mode de paiement seront annoncés plus tard.

##### Pouvoirs.

Les délégués représentant les Associations devront se présenter munis de la carte officielle qui leur aura été remise par la présidente ou la secrétaire de leur Association.

##### Correspondance.

Toutes les lettres devront, jusqu'à avis contraire, être adressées au siège de l'Alliance, 190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S.W. 1.

N. D. L. R. — Nous tiendrons nos lectrices au courant, au fur et à mesure que les renseignements nous parviendront, des préparatifs de ce Congrès, et nous donnerons notamment dans notre prochain numéro quelques détails prati-

ques sur l'organisation de ce voyage à Istanbul, auquel toutes les suffragistes de Suisse vont rêver pour leurs vacances de Pâques de l'an prochain.

**Safa** Société Coopérative  
de cautionnement

Cette société, qui a tenu son Assemblée générale à Genève le mois dernier à l'occasion des réunions de l'Alliance, est en bonne voie: elle compte actuellement 61 personnes juridiques, 265 personnes physiques; 51 membres individuels ont été reçus au cours du dernier exercice, tandis que 2 seulement nous ont quittés, l'un par suite de décès, l'autre a été exclu.

La tâche des membres du comité a été, cette année, assez lourde du fait que, outre l'examen des dossiers, il a dû s'occuper de beaucoup de cas particuliers, de renseignements divers, et qu'il a dû surveiller certaines entreprises d'une manière plus suivie. La demande d'exonération d'impôt qui avait été adressée au gouvernement du canton de Berne, n'a pas abouti, pas plus que les demandes de subvention présentées aux cantons de Berne, Bâle-Ville, Zurich et Vaud. La Confédération, par contre, a accordé une subvention.

La Coopérative a reçu, durant l'exercice 1933-1934, 171 demandes de cautionnement, pour une somme totale de 518.680 fr. Il en a été accordé pour un montant de 92.200 fr. (Depuis le début de l'activité de la société, il a été accordé un total de 121 cautionnements pour une somme de 374.000 fr.).

La très grosse différence existant entre le nombre des demandes de cautionnement et celui des cautionnements accordés prouve avec quel soin et quelles précautions est gérée cette affaire, dont les directeurs, avant de s'engager, s'entourent des renseignements les plus précis et des meilleures garanties. Lorsqu'une affaire n'offre pas de possibilité de développement ou ne paraît pas viable, le cautionnement est toujours refusé, ce qui ne veut pas dire que les personnes ayant formulé ces demandes soient abandonnées à leur sort: au contraire, on leur donne des conseils, on les adresse aux institutions compétentes, etc.

Un délai de six à huit semaines est requis entre le dépôt d'une demande et la réponse qui y est faite. Ce délai, qui paraît long à certaines clientes, l'est parfois à peine assez pour s'entourer de tous les renseignements nécessaires; les requérantes ne les fournissant pas toujours aussi exactement et aussi complètement qu'il le faudrait.

Les crédits accordés se répartissent entre les affaires commerciales ou industrielles les plus diverses. C'est à la branche hôtellerie que les crédits les plus élevés ont été accordés: 91.800 fr. viennent ensuite le commerce avec 74.000 fr.; les professions libérales n'émargent que pour 28.300 fr.; l'agriculture pour 10.700 fr.; l'industrie pour 5000 fr., et les professions diverses pour un total de 22.000 francs.

Sur 102 cautionnements, 12 seulement sont destinés au perfectionnement professionnel des requérantes (maîtresses ménagères, étudiantes, assistantes de paroisse, infirmière, pédicure-manucure, professeur de gymnastique et de danse). La So-



## Les femmes et les livres

Marie-Anne Calame  
(1775-1834)

Il est des choses que l'on fait avec un plaisir tout particulier, tel celui qui m'échoit aujourd'hui de vous parler d'un livre écrit par une femme sur une femme, et édité par une femme.

Le grand nom de Marie-Anne Calame, qui mérite d'être connu bien au delà de nos frontières, a le don de susciter toujours nouvel intérêt et nouvelles générosités. L'auteur du livre que je vous présente, M<sup>lle</sup> Marguerite Evard, docteur ès lettres et professeur au Locle, nous dit s'être sentie de tout temps attirée par cette grande âme généreuse; si bien que, étant comme tourmentée du désir de révéler au monde une personnalité qui pouvait l'enrichir, elle a travaillé inlassablement, tout d'abord à préparer avec un soin minutieux une splendide exposition rétrospective de dessins et de tableaux de M.-A. Calame et de ses contemporains pour souligner le centenaire de la mort de l'artiste; puis elle lui a consac-

cré un fort bel ouvrage qu'on lit d'un trait. Ajoutons — ce qu'il est nécessaire de dire — que la maison Atar, de Genève, a consenti des prix d'extrême faveur pour ses beaux clichés; que la maison d'édition Oederholz, de Locle, vend l'ouvrage au seul profit des Billodes<sup>1</sup>, et l'on en conclura tout naturellement que l'œuvre d'amour suscitée par M.-A. Calame est un miracle qui se renouvelle toujours.

L'ouvrage est préfacé par M. Arthur Piaget, l'éminent archiviste d'Etat neuchâtelois, qui reconnaît que « M.-A. Calame, avec son grand cœur, sauve la face des Neuchâtelois, dont l'histoire n'est pas riche en actes désintéressés et héroïques ». En effet, les âmes neuchâteloises sont généralement des âmes de notaires et d'horlogers, précises et ponctuelles. Les « envirements mystiques » sont rares chez nous, et les « vies merveilleuses » tout autant. Aussi M.-A. Calame se détache-t-elle sur le fond honnête aux couleurs un peu ternes et bon teint de notre vitrail cantonal, comme une belle sainte aux couleurs de feu. Un de ses biographes, l'abbé Jeanneret, ne l'appelait-il pas « la bienheureuse »? et M. Louis Thévenaz, président de la Société d'histoire neuchâteloise, ne disait-il pas, dans son discours à la toute récente exposition des œuvres de M.-A. Calame, qu'il était une sorte d'évêque venant canoniser « une sainte laïque »?

La femme charitable dont nous nous occupons était plus ou moins connue jusqu'à pré-

<sup>1</sup> Prix de vente: 5 fr. dans toutes les librairies. 16 pl. hors texte.



Cliché de la « Feuille d'avis des Montagnes »  
Marie-Anne CALAME  
âgée de 55 ans (vers 1830)

sent par les biographies que lui ont consacrées Louise Lorémer, sa nièce chérie et fille d'adoption, puis T. Combe dans *la Femme suisse*, enfin l'abbé Jeanneret, cité plus haut. Mais il restait à révéler au public l'artiste, la grande artiste dans l'art mineur qu'est la peinture sur émail. C'est ce qu'a fait M<sup>lle</sup> Evard, dont l'ouvrage est délicieusement illustré. Il fallait aussi reconstituer « le milieu », créer l'atmosphère: ce fut là également le travail de notre auteur, qui sut démêler labo-

riusement les fils de l'écheveau et nous donner un arbre généalogique de dix générations de Calame loclais, où l'on ne rencontre qu'hommes utiles, magistrats intègres, femmes actives et généreuses s'occupant des pauvres, des écoles, et des tâches civiques.

C'est en 1775 que naquit au Locle M.-A. Calame, la sixième des huit enfants de J.-Jacques-Henri Calame. Jusqu'à l'âge de 11 ans, nous dit sa biographe, elle inquiéta ses parents par son esprit endormi et son impossibilité d'apprendre le catéchisme. On se décida à la mener à Genève, chez un médecin renommé. Mais, en cours de route, le carrosse versa, et la secousse de l'émotion provoqua chez l'enfant un brusque éveil des facultés latentes. On entra au Locle, où la fillette prit sa place dans le petit atelier de peinture sur émail que dirigeait son père. Elle s'y distinguait, au milieu de ses frères et sœurs, décorant des boîtes de montres; de dessins exquis, travaillés au microscope, chefs-d'œuvre de patience et d'ingéniosité. Malheureusement, les plus belles pièces ont quitté le pays, et les miniatures figurant à l'Exposition du Locle ne sont, nous dit-on, que des pièces de rebut, non signées. Pendant le travail, quelqu'un faisait la lecture à haute voix, suivant l'habitude du temps.

Devenue adulte, M.-A. Calame ouvre courageusement une petite école d'art au Crêt Vailant. Elle y forme d'illustres élèves, ainsi Louis-Aimé Grosclaude, le fameux peintre de genre. On peut se demander si Léopold Robert ne fut pas son élève; en tout cas, il prisait fort sa peinture délicate et lui écrivait: « Montrez-

ciété verrait avec plaisir se développer cette forme de son activité, et serait heureuse d'être ainsi plus directement utile aux femmes désirent apprendre ou perfectionner une profession.

Sur le total des cautionnements, 11 seulement ont été consentis à des membres des Associations affiliées à la Coopérative. C'est regrettable, et il est à souhaiter qu'un intérêt plus vif pour cette activité se manifeste parmi les membres de ces Sociétés.

Les relations avec la Banque Populaire sont restées les mêmes. Le Bureau de renseignements financiers donne des consultations à des femmes de la Suisse entière; c'est M<sup>lle</sup> Anna Martin qui en assume la direction, et qui est ainsi appelée à donner des conseils et des renseignements de tout ordre et pour les affaires les plus diverses. En outre, dans plusieurs villes de notre pays, il lui a été demandé des cours et des conférences sur des questions financières.

En résumé, ce dernier exercice fut donc satisfaisant, les conditions économiques obligeant naturellement les dirigeantes à procéder avec prudence et retenue, car il est arrivé déjà, malgré toutes les précautions prises, d'avoir à payer pour des débiteurs dans l'impossibilité de s'acquitter (les mauvais crédits furent cette année de 1700 fr. environ); mais la Coopérative est entrée en relations, d'autre part, avec beaucoup de femmes de valeur, auxquelles elle a apporté une aide efficace.

L.-H. P.

## La situation de la femme et de l'enfant au Cameroun<sup>1</sup>

Depuis que le Cameroun est sous mandat de la S. d. N., le gouvernement français a réalisé un ensemble imposant de travaux d'intérêt général ou d'institutions sanitaires. D'autre part, les missionnaires protestants et catholiques ont christianisé près de la moitié des Noirs de la forêt camerounienne.

Mais la situation de la femme de ces régions reste très mauvaise; sa défrêe morale est pire encore que sa situation juridique, et pourtant elle n'a guère que des devoirs, ne possède que de menus meubles, et n'a aucun droit sur ses enfants; si son mari la renvoie, il garde les enfants; elle ne peut hériter de rien, et à la mort de son mari, elle fait partie de l'héritage et appartient à l'héritier du défunt... En somme, il n'y a pas de vraies veuves au Cameroun, puisque le veuvage est une union nouvelle, c'est-à-dire soit un remariage, si la femme est encore jeune, soit un service domestique chez un patron, si elle est vieille. Ainsi une veuve peut passer de main en main, puisque l'héritier a le droit de la vendre aussi bien que celui de l'épouser.

Les femmes camerouniennes sont souvent stériles; la natalité est médiocre et la mortalité infantile considérable. Si l'enfant échappe aux maladies du jeune âge, compliquées par un manque total d'hygiène, il ne reçoit aucune éducation, ses parents n'avaient aucune idée d'une éducation systématique. D'abord, on adore presque le poupon comme un dieu, puis, dès qu'il a dix ans, on

<sup>1</sup> D'après le livre *Le Cameroun*, de J. Wilbois, directeur de l'école d'administration et d'affaires. Chez Payot, 15 fr. français. Avec onze gravures et une carte.

moi de vos ouvrages; je suis à jeun de peinture. L'entrepreneuse artiste vend directement ses produits à Genève, à Paris et à Londres, et c'est avec ses économies de peintre qu'elle fondera en 1815 l'asile des Billoses. Dans cette période de jeunesse, son âme ardente se prépara à la vie très haute et très occupée qui fut la sienne, de 1815 à sa mort. Nous notons à ce moment des voyages, des séjours, une vaste correspondance. Son esprit enjoué, sa culture très personnelle, l'élevation de son caractère, lui valurent de fortes amitiés, telle celle de son admirable successeur aux Billoses, M<sup>me</sup> Zimmerlin, dont l'office était de manier la burette d'huile quand l'impuissance du caractère de M.-A. Calame l'avait entraînée trop loin. On parle de la douzaine de prétendants qui aspirèrent à sa main et qu'elle éconduisit rondement. L'un d'eux se présenta à elle en disant: « Mon bon ange m'a dit cette nuit: Va demander en mariage M.-A. Calame. » Il s'entendit répondre promptement: « Allez dire à votre ange qu'il n'est qu'une fichue bête ! »

La devise des Calame était: « Rien n'est plus brûlant, ni plus assuré. » Belle devise, en vérité, et que cette femme d'élite a faite sienne: tempérament d'artiste, intelligence toujours en mouvement, il lui manquait encore avant 1815 le contact avec les choses spirituelles qui devait la marquer si profondément. Mais ne peut-on pas penser que le contrepoids d'une intelligence lucide et du travail précis et minutieux de la peinture sur émail fut pour beaucoup dans le fait que la grande piété de M.-A. Calame ne tomba ja-

## Congrès International de Morale sociale

(Budapest, 15-18 octobre 1934.)

Lors de voyages qu'il fit en 1931 et 1932 en Europe centrale et orientale, le secrétaire de la Fédération Abolitionniste Internationale, M. Reifels, fut très frappé de voir avec quelle acuité se posaient dans ces pays tous les problèmes ayant trait à la prostitution. Il lui parut qu'une étude d'ensemble de cette question telle qu'elle se pose actuellement pourrait être utile, surtout si elle groupait toutes les Sociétés qui travaillent activement dans ce domaine. Un Comité d'organisation, comprenant 14 Sociétés (dont 10 internationales), fut formé sous la présidence de M<sup>lle</sup> Kurz, présidente de la Fédération Internationale des Amies de la Jeune Fille. Et c'est ainsi que Budapest offrit son cadre magnifique à un Congrès au vaste objet: *La prostitution, ses causes, ses remèdes*. Le ministre de l'Intérieur de Hongrie en avait accepté la présidence d'honneur, ainsi que M<sup>me</sup> la comtesse Apponyi qui nous fit le plaisir d'être présente à toutes les séances et de présider la conférence publique. Lorsque M<sup>lle</sup> Kurz ouvrit ce premier Congrès de morale sociale, elle put saluer la présence de représentants de 17 pays, 4 confessions, et 34 Sociétés.

Dès le premier matin, consacré aux rapports de M. le prof. Mittermaier (Heidelberg), de M. le Dr. de Hodossy, député (Budapest), et de M. Doros, docteur en médecine (Budapest), sur les causes de la prostitution, il fut frappant de constater l'unité de pensée des conférenciers, significative de toute l'orientation du Congrès. La prostitution est provoquée dans son ensemble par l'instinct sexuel de l'homme, mais il peut et doit être maîtrisé. Quant aux raisons qui amènent la femme à la prostitution, il n'est plus question de mettre en avant des tendances innées au mal (la « prostituée-née » de Lombroso!). Les causes réelles sont essentiellement d'ordre psychologique et surtout moral (faiblesse de caractère, paresse, etc.). A cela s'ajoute un ensemble fâcheux de circonstances sociales et économiques (négligence des parents, mauvais entourage, misère, abandon, etc.). Ainsi, les causes économiques de la prostitution, quoique jouant un grand rôle, ne sont cependant pas primordiales, et de cette constatation découlent des conséquences pratiques fort importantes: la lutte contre la prostitution doit être avant tout une œuvre préventive, positive, un effort vers l'amélioration des conditions morales de la vie de l'enfant (famille, éducation, entourage) — et plus du tout une réglementation policière.

Après les causes de la prostitution, les remèdes. Tout d'abord, les mesures préventives. Les trois rapports qu'entendit le Congrès, concernant *l'éducation de la jeunesse*, étaient intéressants par leur diversité d'inspiration, et, en somme, leur unité de conclusion pratique. L'un émanait de Mgr Marzell (Budapest), l'autre de M<sup>me</sup> le Dr.

Luisi, bien connue des milieux féministes; le troisième, de M<sup>me</sup> von Kirchbach (Dresde), fut une très attachante causerie empreinte d'expérience personnelle, décrivant l'éducation morale et sexuelle de l'enfant dans le cadre de la famille.

Le rapport très complet de M<sup>me</sup> Henri Krug (Lyon), secrétaire générale de l'Union française des Amies de la Jeune Fille, et les communications des représentantes des Associations catholique et juive pour la protection de la jeune fille, permirent de se rendre compte du magnifique développement national et international des œuvres privées de protection, sous leur triple forme de placement, — foyers et homes, — œuvre des gares et des ports. Cette dernière forme de travail prend de jour en jour plus d'importance; elle tend à devenir un service social complet qui permet de suivre les jeunes filles rencontrées et constitue un moyen de lutte de plus en plus efficace contre la traite.

Les sujets classés sous le titre de: *protection légale de l'enfance* auraient mérité qu'il pût leur être consacré plus de temps par leur intérêt et la façon remarquable dont ils furent traités. Le rapport de M<sup>lle</sup> Colin, membre de la Section sociale de la S. d. N., fit d'emblée ressortir à quel point ce qu'on peut appeler la juridiction spéciale pour les mineurs dépasse l'idée ancienne du tribunal, organe de punition seulement. On a compris que l'enfant délinquant est plus souvent une victime qu'un coupable, et qu'il faut accomplir à son égard une œuvre de préservation. C'est dans cet ordre d'idées que M. le juge Németh, président de la cour de l'enfance du Tribunal correctionnel de Budapest, prononça, en homme d'intelligence et de cœur, un vrai plaidoyer pour l'enfant — allant jusqu'à demander pour le tribunal le droit d'intervenir dans les affaires de divorce, les intérêts les plus importants de l'enfant y étant si souvent engagés. La Hongrie, du reste, a été le premier pays à instituer, dès 1908, une vraie surveillance des mineurs, ainsi que l'a montré M. Rottenbiller (Budapest).

Deuxième point de la protection légale de l'enfance: la police féminine. Les deux rapports présentés deux conceptions un peu différentes de la chose. En Pologne (rapport de M<sup>me</sup> Siemenska, Varsovie), pays en partie encore réglementariste, la police féminine existe depuis 1925 et a déjà pris une grande extension. Les femmes sont exactement sur le même pied que les hommes, mais ont été spécialement affectées à la lutte contre la prostitution, c'est-à-dire placées dans les brigades sanitaires des mœurs. En Hollande, par contre (rapport de M<sup>lle</sup> Eijkman, inspectrice de police à Rotterdam), les femmes policières sont spécialisées dans une « police de la jeunesse » qui s'occupe de tout ce qui concerne les mineurs délinquants ou en danger moral. A Rotterdam, 4 inspectrices ont sous leurs ordres

3 agentes et 20 agents; aucun ne porte l'uniforme.

MM. Veillard (Lausanne) et Sempkins (Londres), secrétaire du Bureau international contre la traite, avaient la tâche d'étendre quelque peu le sujet en parlant de la lutte contre l'immoralité publique. Le rapport de M. Veillard fut très vivant, plein de faits concrets et d'expériences. M. Sempkins étudia le problème sous l'angle spécial de la législation. Les lois ne sont efficaces que si elles sont assez générales pour englober tous les cas qui se présentent. Elles doivent être un peu en avance sur l'opinion publique moyenne pour l'éduquer, mais cependant lui paraître raisonnables, sans quoi elles seront inapplicables.

Dernier thème du Congrès: les œuvres de relèvement, sujet traité avec compétence par M. Lammert van Bueren, le distingué directeur des institutions de Zetten (Hollande), et par M. le colonel Henry Bower (Budapest), qui fait un beau tableau d'ensemble de l'œuvre de l'Armée du Salut (mission de minuit: 93 maisons consacrées actuellement au relèvement). Et enfin, présenté par M<sup>me</sup> Higson (*Lectures of the Church of England Advisory Board for moral welfare work*), une personnalité éminemment sympathique, voici un rapport sur la préparation des personnes chargées des œuvres de relèvement. Miss Higson a dirigé pendant neuf ans le *Joséphine Butler Memorial House*, à Liverpool, qui est un centre de préparation de ce genre: elle est à même de donner toutes les directions voulues sur ces études spéciales qui doivent prendre toujours plus d'extension, car il y a un urgent besoin d'« ouvriers du bien moral ».

Les rapports seuls ne font pas un Congrès; impossible, malheureusement, de dire, dans le cadre de cet article, tout ce qui composa son atmosphère très vivante: discussions, communications d'un grand intérêt (notamment sur la Roumanie, la Bulgarie, la Pologne, la Lithuanie), rencontres facilitées par les thés et réceptions (offerts par le Club International, l'Association pour le Suffrage, le Conseil National des Femmes hongroises), par la visite en autocar à la Maison officielle d'éducation et de relèvement de Cegled. Je désire cependant mentionner un fait significatif de l'esprit du Congrès qui, bien qu'il ne fut pas un Congrès abolitionniste, fut inspiré de l'esprit de Joséphine Butler: la délégation de quelques-uns de ses membres auprès du ministre de l'Intérieur pour lui demander l'abolition de toute réglementation en Hongrie. Disons enfin que plusieurs congressistes exprimèrent leur reconnaissance aux organisateurs, les assurant que les études faites en commun à Budapest leur seraient un grand encouragement et une aide puissante dans leur travail pratique. S'il en est ainsi — et nous voulons le croire, — ce Congrès aura été un succès.

ÉM. DROIN-DE MORSIER.

ne s'inquiète plus guère de lui; il n'a pas de permission à demander s'il ne veut pas rentrer le soir dans la case où s'il part avec un copain dans la brousse pour plusieurs jours.

Si l'esclavage n'existe plus, la polygamie persiste: c'est la marque de la fortune. Les Camerouniens riches ont ainsi un petit nombre d'épouses de premier rang et une quantité illimitée de concubines. Les premiers dirigent

le travail des autres et, seuls, leurs fils hériteront.

Le Camerouniens sont religieux à leur manière, fétichistes ou animistes; d'anciens sont devenus musulmans — cette religion leur plaît parce qu'elle admet la polygamie — ou catholiques ou protestants. On peut dire, en outre, que ce noir est distrait, illogique, crédule, léger, volage, fat, généreux, gai, fidèle à celui qui

l'emploie, passif, et redoutable parce que sans aucune moralité.

L'éducation familiale n'existant pas, et les garçons et les filles étant généralement débauchés bien avant d'être en âge de se marier, il fallait tenter de relever le niveau de la famille en relevant la femme. Une méthode ingénieuse a été inaugurée récemment; elle consiste à faire passer par une sorte d'école, « le six » toute jeune fille devenue chrétienne et qui accepte de se marier à l'église. C'est une œuvre des fiancées sous une direction missionnaire catholique et dont le règlement rappelle celui d'un couvent: internement des jeunes filles sous surveillance féminine, et enseignement de la lecture du calcul et du chant avec pratiques religieuses et travail manuel. Elles apprennent ainsi ce qui leur sera utile en ménage, mais n'en restent pas moins des Noires, c'est-à-dire socialement des enfants et chrétiennement des nouveaux-nés.

Des écoles ont été fondées par le gouvernement avec enseignement en français correspondant aux degrés inférieurs primaires, ainsi que des écoles professionnelles — écoles pour employés de chemins de fer, pour potiers, pour artisans divers — et des écoles ménagères; deux seulement car les monitrices indigènes manquent et les Noires répugnent à éduquer leurs filles.

Une œuvre vient de naître, celle du berceau qui donne des consultations aux mères sur les soins du nouveau-né et qui a déjà soigné mille poupons en quatre mois. Les Noires ignorent tout de leur métier de mère et une œuvre immense reste à accomplir dans ce domaine.

En principe, l'Etat est bien disposé envers les femmes du Cameroun: il concède qu'un jour viendra fatalement où, en Afrique, les femmes seront les égales des hommes, où la polygamie disparaîtra, et où les institutions camerouniennes se calqueront à peu près sur celles de l'Europe. Seulement, lorsqu'il s'agit de fixer ce jour, l'Eglise répond: *déjà*, l'Etat dit: *plus tard*! Souhaitons bonne chance aux missionnaires divers, zélés et moins temporisateurs que les administrateurs gouvernementaux.

per de six fillettes abandonnées. On trouva les enfants, on les plaça chez des personnes pieuses et dévouées qui, tout en leur assurant le vivre et le couvert contre une modique pension, les envoyaient à l'école et leur enseignaient l'art de la dentelle aux fuseaux. 6 enfants en 1815 et 320 en 1834, à la mort de leur bienfaitrice! Que de chemin parcouru sur la route merveilleuse de la charité et de la confiance en Dieu! Et pourtant, la vie était dure: la directrice avait à lutter contre l'opinion publique, qui se dressa souvent contre elle; contre son Comité, pas toujours compréhensif; contre certains élèves, mauvais sujets indisciplinés. Ne la traitait-on pas de « petit Napoléon » à une époque où ce nom était une injure et dans un milieu tout acquis à la dévotion du roi de Prusse... Elle triompha de tout et de tous, avec un élan et une confiance inébranlables en Dieu. Sa « vie merveilleuse » est pleine d'exanèmes miraculeux. La terrible année 1816, celle du « cher temps », où le mauvais pain restait collé à la muraille quand on l'y jetait, fut traversée sans trop d'encombre. La commune du Locle fait des collectes en faveur des orphelines; tout comme aujourd'hui, les prix se font doux lors des livraisons à l'Asile.

(La fin au prochain numéro.) El. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés